

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

(1) ~~Communauté française~~

(1) Provincial et communal

Identité du responsable pour le réseau

Jacques LEFERE, Administrateur délégué

(1) ~~Libre confessionnel~~

(1) ~~Libre non confessionnel~~

Date et signature

27/10/00


2. Intitulé de l'unité de formation :

CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

CODE DE L'UF : 756741 U31 C1	DOMAINE DE FORMATION : 710
------------------------------	----------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de :
du degré :

(1) transition
 (1) inférieur

(1) qualification
 (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="radio"/>	Technique	<input checked="" type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

20/10/00

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

CODE DE l'UF : 756741U31C1

DOMAINE DE FORMATION : 710

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

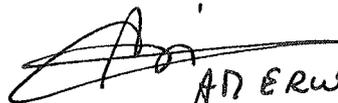
<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Création et retouche graphique: laboratoire	CT	S	96
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

héau



AD ERWINNE
20/05/01

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



15 JUIN 2001

Date :

Signature : _____

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

UF : CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1 FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

au niveau des compétences générales et transférables,

- de LIBERER sa créativité ou l'intensifier ;
- de TENIR COMPTE des contraintes esthétiques, techniques de l'information ;
- de PRENDRE des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- de DEVELOPPER une « culture qualité » dans l'expression esthétique ;

au niveau des compétences techniques spécifiques,

- d'ACQUERIR des techniques pour créer et retoucher des images en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- d'UTILISER d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- de JUSTIFIER la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

UF : CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En informatique - Logiciel d'exploitation graphique et en informatique – Système d'exploitation :

l'étudiant sera capable, face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique et en utilisant les commandes appropriées ;

- d'INSTALLER et de CONFIGURER un système d'exploitation et un logiciel graphique d'exploitation ;
- de GERER des fichiers sur disque ;
- de LANCER et d'EXECUTER une application.

En illustration en communication graphique :

l'étudiant sera capable, en se servant de crayons ou de la technique du collage :

- d'ILLUSTRER au moins une idée et / ou un concept par une séquence graphique qu'il aura choisie en appliquant les techniques élémentaires de communication graphique (l'utilisation de documents iconographiques préétablis étant autorisées) ;
- de JUSTIFIER oralement les stratégies et méthodes utilisées pour en tenir compte dans un processus d'auto évaluation ;
- de JUSTIFIER une connaissance globale de la culture artistique.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation : "*Informatique - Logiciel graphique d'exploitation 753111U21D1*"

et

Le CESS.(Le CESS à orientation artistique est toutefois recommandé).

UF : CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de création et retouche graphique - laboratoire, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.

Le matériel doit répondre aux exigences techniques des logiciels utilisés.

UF : CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

4. PROGRAMME DU COURS

En se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis,

L'étudiant sera capable, en justifiant ses choix techniques et esthétiques ;

- de **SELECTIONNER** une image afin de la numériser ;
- de **RECUPERER** une image par un système informatisé tel que scanner, etc. ;
- de **MODIFIER** une image (à titre indicatif : supprimer ou ajouter un élément de l'image,...) ;
- d'**EQUILIBRER** et d'**HARMONISER** les couleurs de l'image ;
- de **DEFINIR** anticipativement le format et la résolution la plus judicieuse du fichier en fonction de sa destination ultérieure ;
- de **CREER** et de **TRANSFORMER** des fichiers de type BITMAP ;
- de **PRODUIRE** un document graphique de qualité professionnelle ;
- de **JUSTIFIER** ses choix, ses méthodes et notamment en dégager les avantages , possibilités et limites, selon des critères de qualité de gestion informatisée (volume, ...) ;
- d'**INTEGRER** une image choisie dans différentes productions en appliquant les techniques les plus judicieuses.

L'étudiant sera capable, en tenant compte de la destination du fichier :

- de **COMPOSER** et de **RETOUCHER** un document graphique en veillant à respecter les critères de qualité professionnelle pour des opérations simples ;
- de **JUSTIFIER** ses choix techniques et graphiques des documents produits.

UF : CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis :

- de RECUPERER et d'INTEGRER une illustration ou image ;
- de PRODUIRE un document graphique de qualité professionnelle ;
- de JUSTIFIER les stratégies et méthodes utilisées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de créativité ;
- des critères de qualité esthétiques ;
- la maîtrise de la production ;
- l'adéquation des méthodes techniques.

UF : CREATION ET RETOUCHE GRAPHIQUE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert doit justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la conception graphique d'images par système informatisé.

- 714201 V22 CA Préalable à la vente
- 714202 V22 C1 Vente directe et œuvre
du vendeur.
- 714204 V22 CA Vente magasin et les magasins
- 714205 V22 C1 Vente remonte de ces centres
- 714210 V21 S2 Vente et conseil à la clientèle
- 714225 V21 C1 Métré de la vente et de l'œuvre
technique de vente et
de la salle de vente et de décoration.

2003060 M^{re} De lacluz.



demande d'emprunt.

Monsieur CHASSE

Directeur général des Enseignements de la Province de
Hainaut
Delta Hainaut
102 Avenue Général De Gaulle
7000 Mons

V. réf. :

N. réf. :

Le 20 septembre 2007

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre d'une convention « Chauffeurs Poids Lourd » avec la Mission Régionale de Charleroi (MIREC), je sollicite votre bienveillante attention pour obtenir auprès du Bureau CPEONS une demande d'emprunt d'une Unité de formation de la Communauté française :

CONDUCTEUR POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER (code : 251103U21E1) de 120 p CT ESST

Il s'agit de deux groupes de 16 étudiants (groupe A : début novembre et groupe B : début en février). La Mirec prend en charge avec des entreprises privées les activités pratiques et le passage des différents permis.

Dans l'attente de vos nouvelles je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Pierre FLAMENT

Directeur ai

**Institut Provincial d'Enseignement
Technique et Professionnel de
Farciennes et de Fleurus**

Rue du Puits communal. 114

